



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Lois

Question écrite n° 80465

Texte de la question

M. Christophe Guilloteau demande à M. le ministre de l'éducation nationale de bien vouloir lui indiquer la liste et la date des lois votées par le Parlement depuis plus d'un an dont les décrets d'application n'ont pas encore été publiés par son ministère.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative ne souffre actuellement d'aucun retard concernant la publication des mesures d'application des lois votées par le Parlement depuis plus d'un an. Pour le reste, l'article 21 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 a modifié l'article 25 de la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion. Il appelle un texte d'application à prendre par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Un projet de décret est en cours de consultation interministérielle et le texte devrait pouvoir faire l'objet d'une publication prochaine.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Guilloteau](#)

Circonscription : Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80465

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6250

Réponse publiée le : 23 août 2011, page 9131